



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCÈS VERBAL N°10

Réunion restreinte en visio du : vendredi 25 mars 2022.

A : 13 h 00

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire: Philippe GRISEL

Membres participants : BREANT Marine, LECARPENTIER Cloë,

Absent excusé: HERBERT Stéphane

Membres non excusés: PAUMIER ANTHONY, CHANDELIER THIERRY, BOUGERN SAMY

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante? absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de



l'article 147 des RG de la LFN.

FORFAIT GENERAL :

CRITERIUM U18F:

Forfait Général du ISNEAUVILLE FC 1 reçu par mail le 10 mars 2022.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le Championnat U18
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 200€ au ISNEAUVILLE FC

Forfait Général du CMS OISSEL 1 reçu par mail le 22 mars 2022.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le Championnat U18
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 200€ au CMS OISSEL

RENCONTRES DU 26 et 27 FÉVRIER 2022

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 A

Match n°24338828 YVETOT AC 1 / US GODERVILLAISE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au YVETOT AC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 B

Match n°24451695 MONT SAINT AIGNAN FC / STADE SOTTEVILLE CC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au MONT SAINT AIGNAN FC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24451696 CMS OISSEL 1 / PLAT QUINCAMPOIX FC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au CMS OISSEL 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE D2

Match n° 24347012 SC FRILEUSE 1 / GRAND QUEVILLY FC 1

Forfait non déclaré de GRAND QUEVILLY F,

La Commission jugeant en 1ère instance :

- enregistré le forfait de GRAND QUEVILLY FC,
- donne match perdu par forfait sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier SC FRILEUSE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 50€ à GRAND QUEVILLY FC.



Match n°24347016 MONT SAINT AIGNAN FC / FC DIEPPE 11

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au MONT SAINT AIGNAN FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24347014 ROUEN SAPINS FC 1 / H.MONT GAILLARD 1

La rencontre est reportée au 09 mars 2022.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué de police du terrain, une amende de 10€ est infligée à ROUEN SAPINS FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n°24296014 SC OCTEVILLE SUR MER 1 / OH TRÉFILIERIES NEIGES 2

Pour non-utilisation de la FMI du fait de SC OCTEVILLE SUR MER 1, une amende de 30€ est infligée à SC OCTEVILLE SUR MER 1.

Match n°24296016 ES DU MONT GAILLARD 1 / FUSC BOISGUILLAUME 1

Pour non-utilisation de la FMI du fait de ES DU MONT GAILLARD 1, une amende de 30€ est infligée à ES DU MONT GAILLARD 1.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A

Match n°24293867 US EPOUVILLE F 1 / US GODERVILLAISE 1

Forfait non déclaré de US GODERVILLAISE.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- enregistré le forfait de US GODERVILLAISE,
- donne match perdu par forfait sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier US EPOUVILLE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 50€ à US GODERVILLAISE.

Match n°24293868 E.MOTTEVILLE X MARE 1 / CAUDEBEC ST PIERRE F

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24293870 A HOULMOISE BOND FC 1 / YVETOT AC 1

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B

Match n° 24293946 FC NEUFCHATEL EN BR 1 / FC LA VARENNE 1

La rencontre est reportée au 08 mai 2022.

Match n°24293940 FC LA VARENNE 1 / ENT BOSCHARD/TOTES 1

La rencontre est reportée au 20 février 2022.

CHAMPIONNAT SENIOR F A 11

Match n°24221006 USF FECAMP 1 / OH TRÉFILIERIES NEIGES 1



Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de USF FECAMP selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.
Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à USF FECAMP selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24221007 US NORMANDE 76 1 / AS CANTON D'ARGUEIL 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de Us Normande 76 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.
Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à AS CANTON D'ARGUEIL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

RENCONTRES DU 5 et 6 MARS 2022

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D1

Match n°24341747 FUSC BOISGUILLAUME 1 / ASC YMARE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au FUSC BOISGUILLAUME 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 A

Match n° 24338832 US GODERVILLAISE/ US EPOUVILLE

Match arrêté. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n°24338833 YVETOT AC 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au YVETOT AC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24338831 FC DIEPPE 1 / CS SERV MUN LE HAVRE 1

La rencontre est reportée au 16 mars 2022.

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 B

Match n°24451698 ESM GONFREVILLE 1 / MONT SAINT AIGNAN FC 1

La rencontre est reportée au 12 mars 2022.

CRITERIUM U15F A 8 POULE D1

Match n° 24296117 FC OFFRANVILLE 1 / ESM GONFREVILLE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au FC OFFRANVILLE 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE

Match n°24296023 AC BRAY EST FORGES 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1



Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à AC BRAY EST FORGES 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24296019 FUSC BOISGUILLAUME 1 / FC FEMININ ROUEN PE 1

La rencontre est reportée au 30 mars 2022.

Match n°24296024 GRPT MOULIN ECALLES 1 / CMS OISSEL 1

La rencontre est reportée au 07 mai 2022.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D1

Match n°24293731 GOURNAY SS 1 / US CAP DE CAUX CRIQ 1

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A

Match n°24293872 YVETOT AC 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au YVETOT AC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24293874 CAUDEBEC ST PIERRE F 1 / US EPOUVILLE F 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au CAUDEBEC ST PIERRE F 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 62€ (31€ x nb de joueuses) est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B

Match n°24293951 FC LA VARENNE 1 / CANY FC 1

La rencontre est reportée au 27 mars 2022.

CHAMPIONNAT SENIOR F A 11

Match n°24221010 US NORMANDE 76 1 / OH TRÉFILIERIES NEIGES 1

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

Match n°24221011 USF FECAMP 1 / FC ST ETIENNE ROUVRAY 1

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à USF FECAMP selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24221009 ST-VALERY-CAUX / AS CANTON D'ARGUEIL 1

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à AS CANTON D'ARGUEIL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

RENCONTRES DES 12 ET 13 MARS 2022

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D1



Match n°24341740 AS OURVILLAISE 1 / FUSC BOISGUILLAUME 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée au AS Ourvillaise 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 A

Match n° 24338831 FC DIEPPE 1 / CS SERV MUN LE HAVRE 1

La rencontre est reportée au 16 mars 2022.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE D1

Match n°24296119 EU FC 1 / FC OFFRANVILLE 1

Réserves d'avant match de EU FC, confirmées. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

CRITERIUM U15 F A 8 POULE D2

Match n° 24347022 ROUEN SAPINS FC 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10€ est infligée à ROUEN SAPINS FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM

Match n°24347026 GRAND QUEVILLY FC 1 / FC DIEPPE 1

La rencontre est reportée au 23 mars 2022.

Match n°24347025 MONT SAINT AIGNAN FC 1 / F LA BOUCLE DE SEINE 1

La rencontre est reportée au 02 avril 2022.

Match n°24347014 ROUEN SAPINS FC 1 / H.MONT GAILLARD 1

La rencontre est reportée au 09 mars 2022.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D1

Match n°24293737 MONT SAINT AIGNAN FC 1 / FC BARENTINOIS 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de MONT SAINT AIGNAN FC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A

Match n°24293879 US EPOUVILLE F 1 / FC LOUVETOT 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au US EPOUVILLE F 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Match n°24293880 PRESQU'ÎLE 1 / CAUDEBEC ST PIERRE F 1

Réclamation d'après match de Caudebec st pierre FC, confirmées. Le dossier, transmis à la Commission Départementale de discipline, est placé en instance d'homologation.



CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B

Match n°24293953 FC DIEPPE 2 / ENT BOSC HARD/TOTES 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au FC DIEPPE 2 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

COUPE PITCH U13F

HOMOLOGATION DU TOUR DE QUALIFICATION

La commission note le retrait des équipes suivantes: Ymare/Goderville/Ourville/ Mont Saint Aignan
Qualifiées pour la finale départementale: HAC/QRM/FUSCB/FCSER/ROUEN SAPINS FC/
OISSEL/OCTEVILLE/EPOUVILLE

**La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM**

**Le Secrétaire de la commission,
M. Philippe GRISEL**